



## Le Monde

Par Béatrice Jérôme Publié le 05 avril 2019

### Dépendance : les syndicats réclament 40 000 postes supplémentaires auprès des personnes âgées « dès 2019 »

Pour la première fois, une intersyndicale du secteur de l'aide aux personnes âgées a été reçue à l'Élysée.

Battre le fer pendant qu'il est chaud. Après avoir frappé, en vain, aux portes de l'Élysée, à plusieurs reprises ces derniers mois, les représentants de l'intersyndicale du secteur des personnes âgées ont fini par y être reçus, jeudi 4 avril, pour la première fois. Leur entrevue avec Marie Fontanel, la conseillère chargée des dossiers solidarités et santé au cabinet du chef de l'État, ne pouvait mieux tomber.

Le rapport Libault remis le 28 mars à Agnès Buzyn propose 175 mesures pour une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Il partage le constat des syndicats sur « l'urgence » d'une revalorisation des métiers. Le moment est donc propice, à leurs yeux, pour pousser les feux et exiger des « mesures concrètes immédiates dès 2019 ». « Nous avons fait grève le 30 janvier 2018. Depuis, rien n'a changé sauf la suppression des emplois aidés dans les maisons de retraite », ironisait à la sortie de l'Élysée, Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées membre de l'intersyndicale, créée à l'automne 2017, à laquelle participe la CGT, FO, la CFDT, SUD, l'UNSA, la CFTC, la CFE-CGC, la FA-FPH, la FSU, l'UFAS. Il faut que le gouvernement envoie des « signaux avant l'été et que ce ne soit plus des mesurette comme en mai dernier », prévient Bruno Lamy (CFDT-Santé-sociaux).

L'intersyndicale demande que l'État ouvre « rapidement des négociations pour la création dès 2019 de deux postes supplémentaires dans les 10 000 établissements pour personnes âgées mais aussi dans toutes les structures d'aide à domicile ». Soit la création de 40 000 postes en un an pour un coût estimé à 1,5 milliard d'euros. Le rapport Libault préconise, de son côté, la création de 80 000 places entre 2020 et 2024, soit 16 000 postes par an uniquement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les syndicats jugent insuffisante cette proposition et demandent que l'État se fixe pour objectif d'assurer à « moyen terme » la présence d'un salarié pour un résident en Ehpad. Ce qu'impliquerait la création d'environ 135 000 emplois d'aides-soignantes, infirmières, animateurs, psychologues... dans les prochaines années.

## Meilleure formation des personnels

La revendication n'a rien d'irréaliste, assurent-ils, en brandissant le plan Solidarité grand âge de Philippe Bas, ministre délégué aux personnes âgées, dans le gouvernement de Dominique de Villepin qui prévoyait en 2006 d'atteindre un ratio de 0,8 personne pour un résident en 2012. « *Il sera seulement de 0,75 en 2024 si la proposition Libault s'applique !* », calcule Luc Delrue (FO-Santé-sociaux),

Encore faudrait-il pouvoir recruter. Pour les syndicats, si les personnels étaient plus nombreux, le métier serait plus attractif.

« *Être en sous-effectif nous expose à des risques de burn-out et de maltraitance pour les personnes âgées liés aux conditions de travail qui se dégradent* », explique Solenn Le Baron secrétaire nationale déléguée à l'UFAS et aide-soignante en Seine-et-Marne.

L'entrevue à l'Élysée a été aussi l'occasion de déposer 35 000 « cartes pétitions » signées de personnels ou de familles demandant une revalorisation des salaires et une meilleure formation des personnels soignants. « *On n'est pas assez formés pour s'occuper des résidents qui sont de plus en plus souvent atteints de troubles cognitifs* », témoigne Sylvie Cresson du syndicat FAFPH.

### « Glissements de tâches »

Faute de trouver des personnels formés, « *les Ehpad emploient des agents qui réalisent des actes réservés à des soignants diplômés* », dénonce Malika Belarbi (CGT santé). Cette pratique dite des « *glissements de tâches sans respect des règles statutaires et sécuritaires est devenue courante. Beaucoup espèrent décrocher un diplôme via une validation des acquis de l'expérience mais, poursuit M<sup>me</sup> Belarbi, elles se trouvent livrées à elles-mêmes faute de temps pour les aides-soignantes de les accompagner. Du coup, elles échouent à décrocher un diplôme et, dégoûtées, quittent le métier. Ce qui entraîne un turnover qui ne permet pas une bonne qualité de l'encadrement.* »

Les syndicats réclament aussi une revalorisation des rémunérations des aides-soignantes qui travaillent à domicile. « *Beaucoup vivent avec moins que le smic et vivent comme des travailleurs pauvres* », rappelle Luc Delrue (FO).

Agnès Buzyn s'est engagée, le 28 mars, à lancer une « *mission* » sur les métiers du grand âge pour laquelle elle nommera prochainement un responsable. Une première réunion avec les syndicats est prévue le 10 avril au ministère de la santé. Elle portera sur « *l'actualisation* » des « *compétences* », la « *formation* » et les « *parcours professionnels* » des aides-soignantes.

En les recevant à l'Élysée, M<sup>me</sup> Fontanel a glissé à l'oreille des syndicalistes qu'Emmanuel Macron était « *très attentif au sort des personnes âgées, des familles et des personnels* ». Sans prendre d'engagement pour autant.

« *Je n'oublie pas que les présidents Hollande et Sarkozy se sont dit, eux aussi, attentifs aux personnes âgées. Pourtant, le retard dans les décisions est toujours là* », s'inquiète M. Champvert.

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/04/05/dependance-les-syndicats-reclament-40-000-postes-supplementaires-aupres-des-personnes-agees-des-2019\\_5446211\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/04/05/dependance-les-syndicats-reclament-40-000-postes-supplementaires-aupres-des-personnes-agees-des-2019_5446211_3224.html)

Bonne lecture. N'hésitez pas à réagir et à me contacter  
Solenn LE BARON-LE FLOCH  
UFAS National  
Secrétaire nationale déléguée spécifique EHPAD  
solennlb@hotmail.fr